

**HA BILLEMENT
CUIRS
TEX TILES
C.F.D.T.**

HA-CUI-TEX N° 278 -

Octobre 1974

SOMMAIRE

● EDITO

La poudre aux yeux ! Qu'il faut lire pour pouvoir démythifier auprès des Travailleurs, l'Action Gouvernementale.

● VIE FEDERALE

Les problèmes de l'emploi, ainsi que l'Action continuent.

● AUGMENTATION UNIFORME, 200 F POUR TOUS IMMEDIATEMENT

Cette revendication correspond aux problèmes actuels des travailleurs, elle est aussi porteuse de nos perspectives à plus long terme. Pouvoir expliquer aux travailleurs le contenu politique de nos revendications d'aujourd'hui est important. Aussi prendre connaissance avec la section de cet article pour rechercher comment l'utiliser dans l'information.

● LES TANNEURS D'ANNONAY ONT LA PEAU DURE

La lutte continue pour le maintien des 491 emplois et de l'activité des Tanneries. L'article fait le point sur ce qui se passe et les conditions dans lesquelles se déroulent la lutte. L'utiliser dans les sections pour faire comprendre la nécessité de la solidarité de tous.

● UNE REVENDICATION, LA RETRAITE A 55 ANS POUR LES FEMMES

Réalité aujourd'hui des conditions imposées aux femmes travailleuses de nos professions, d'où la nécessité d'une revendication particulière pour être crédible auprès des travailleuses nombreuses dans nos branches HA-CUI-TEX.

● 1 500 F, UN MINIMUM POUR VIVRE !

La C.F.D.T. a fait la démonstration que pour vivre actuellement, le budget d'un ouvrier devrait s'établir sur la base mensuelle de 1 500 F. Nous avons intérêt, dans nos professions, à utiliser et à diffuser ce budget, c'est un argument supplémentaire pour le relèvement des salaires les plus bas.

● SI TU N'ES PAS CONTENT

Un tract à commander à la Fédération au prix de 0,10 F l'exemplaire, pour populariser nos objectifs, renforcer nos sections et faire de nouvelles implantations.

LA RENTREE DES COTISATIONS !

Le colectage est très important car c'est de lui, que dépend les rentrées financières de toute l'organisation syndicale, du syndicat jusqu'à la fédé, en passant par l'U.I.B., l'U.D. et la Confédération.

Aussi, évitons de prendre du retard.

Le contrôle de la rentrée des cotisations doit se faire en équipe, aussi

FAISONS LE POINT EN SECTION et
ENVOYONS VITE L'ARGENT AU S.C.P.V.C.

Profitons-en aussi pour faire le point sur l'objectif 3 + 1.

HA-CUI-TEX

aux syndicats et sections

20 AOUT 74 : SPECIAL CUIRS

- Rentrée 1974.
- Bilan par branche.
- Grille des minima.
- La Mensualisation.

29 AOUT 74 : SPECIAL INTERBRANCHES

- Renforcer la C.F.D.T.
- L'emploi.
- Les leçons d'une lutte pour l'emploi.
- Des moyens à utiliser dans l'Action.

4 SEPTEMBRE 74 : SPECIAL HABILLEMENT

- Une nouvelle année syndicale.
- A discuter et à remplir en section.
- Les salaires au 1^{er} septembre 74.
- Barème Habillement.

9 SEPTEMBRE 74 : SPECIAL BLANCHISSEURIES

- Compte rendu de la Commission Paritaire du 4 septembre à LYON.
- Projet patronal Annexe n° 4 Personnel de Magasin.

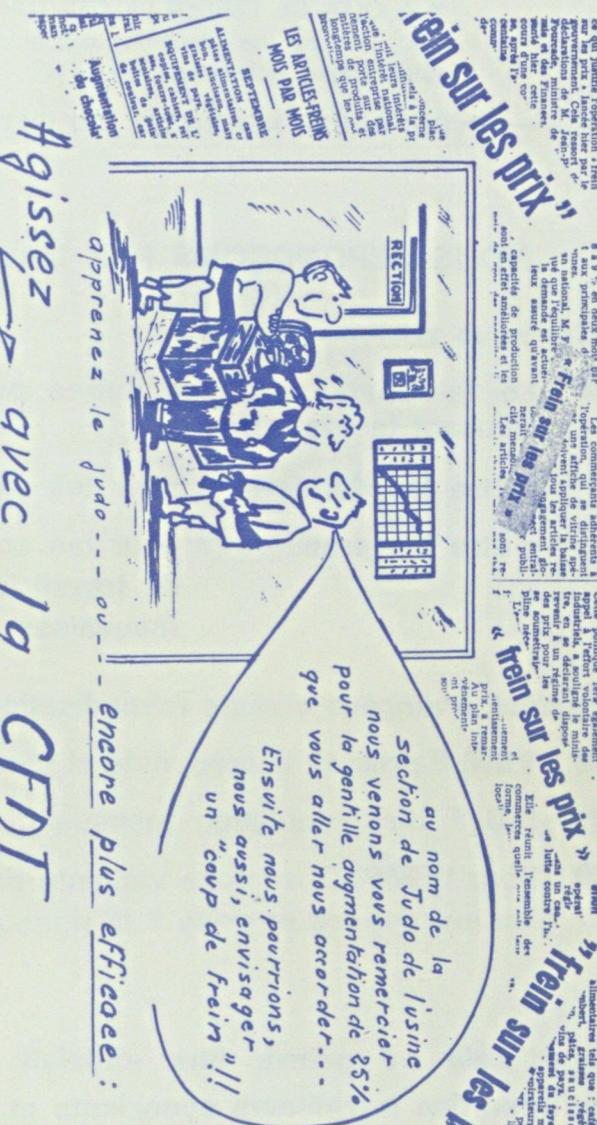
13 SEPTEMBRE 74 : SPECIAL TEXTILE NATUREL

- Pour l'amélioration du Pouvoir d'achat, l'action est nécessaire.
- Il faut lutter pour la garantie de l'emploi.
- Application des accords de classifications, Agents de Maîtrise.
- Compte rendu Conseil National de branche.

16 SEPTEMBRE 74 : SPECIAL CUIRS

- ANNONAY : Manifestation régionale mercredi 25 septembre.
- La situation générale à la rentrée dans la branche.
- Nos revendications de rentrée.
- Informer et agir.
- Session de branches Cuir 1974.

Agissez avec la C.F.D.T.
Pour obtenir : 200 F pour tous
1.500 F minimum mensuel



SOMMAIRE

● EDITO

La poudre aux yeux ! Qu'il faut lire pour pouvoir démythifier auprès des Travailleurs, l'Action Gouvernementale.

● VIE FEDERALE

Les problèmes de l'emploi, ainsi que l'Action continuent.

● AUGMENTATION UNIFORME,

200 F POUR TOUS IMMEDIATEMENT

Cette revendication correspond aux problèmes actuels des travailleurs, elle est aussi porteuse de nos perspectives à plus long terme. Pouvoir expliquer aux travailleurs le contenu politique de nos revendications d'aujourd'hui est important. Aussi prendre connaissance avec la section de cet article pour rechercher comment l'utiliser dans l'information.

● LES TANNEURS D'ANNONAY ONT LA PEAU DURE

La lutte continue pour le maintien des 491 emplois et de l'activité des Tanneries. L'article fait le point sur ce qui se passe et les conditions dans lesquelles se déroulent la lutte. L'utiliser dans les sections pour faire comprendre la nécessité de la solidarité de tous.

● UNE REVENDICATION,

LA RETRAITE A 55 ANS POUR LES FEMMES

Réalité aujourd'hui des conditions imposées aux femmes travailleuses de nos professions, d'où la nécessité d'une revendication particulière pour être crédible auprès des travailleuses nombreuses dans nos branches HA-CUI-TEX.

● 1 500 F, UN MINIMUM POUR VIVRE !

La C.F.D.T. a fait la démonstration que pour vivre actuellement, le budget d'un ouvrier devrait s'établir sur la base mensuelle de 1 500 F. Nous avons intérêt, dans nos professions, à utiliser et à diffuser ce budget, c'est un argument supplémentaire pour le relèvement des salaires les plus bas.

● SI TU N'ES PAS CONTENT

Un tract à commander à la Fédération au prix de 0,10 F l'exemplaire, pour populariser nos objectifs, renforcer nos sections et faire de nouvelles implantations.

LA RENTREE DES COTISATIONS !

Le collectage est très important car c'est de lui, que dépend les rentrées financières de toute l'organisation syndicale, du syndicat jusqu'à la fédé, en passant par l'U.I.B., l'U.D. et la Confédération.

Aussi, évitons de prendre du retard.

Le contrôle de la rentrée des cotisations doit se faire en équipe, aussi

FAISONS LE POINT EN SECTION et
ENVOYONS VITE L'ARGENT AU S.C.P.V.C.

Profitons-en aussi pour faire le point sur l'objectif 3 + 1.

AU REFRAIN

« TOUT VA TRES BIEN ...

Prix, Emploi, etc.

Y A QU'A SE SERRER LA CEINTURE

Les salaires ne doivent augmenter qu'au même rythme que les prix ... »

DU GOUVERNEMENT ET DU PATRONAT

NOUS REPONDRONS PAR L'ACTION

Car nous voulons obtenir :

- Le rattrapage avec les autres professions, refusant le triste privilège d'être les derniers → pour les salaires
- d'être les premiers → pour les conditions de travail les plus mauvaises

Partout, avançons comme revendications :

- 1 500 F pour 40 heures, nets et garantis
- 200 F d'augmentation mensuelle pour tous
- Pour l'EMPLOI restons vigilants dans toutes les entreprises et prêts à la riposte

Tout cela ne pourra être satisfait qu'avec des travailleurs conscients et organisés

aussi

- intensifions l'information
- ET PROPOSONS L'ADHESION

HA - CUI - TEX

26, rue Montholon - 75439 PARIS - Cédex 09

27^e ANNEE - NOUVELLE SERIE

Publication mensuelle



Le numéro : 1,50 F

— Abonnement annuel ordinaire : 11 F (10 numéros)
— Abonnement de soutien : 15 F
au C.C.P. HA-CUI-TEX Paris 22-202-24



Pour les changements d'adresse, joindre la dernière bande et 1 F en timbre poste.



Rédaction, Administration :

26, rue Montholon, 75439 PARIS, Cédex 09
FEDERATION DES INDUSTRIES HABILLEMENT,
CUIR, TEXTILE C.F.D.T.

Téléphone ligne directe : 824-92-27

Téléphone standard ou confédéral : 280-62-43

De la poudre aux yeux

ÇA CHANGE...!

Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais depuis 3 mois, nous sommes en **période de changement** et pour changer, on peut dire que ça change. Des exemples : changement de parcours du défilé du 14 juillet — Ralentissement du rythme de la Marseillaise — le chant du départ à la place de l'hymne national — le Président qui va à pied, au ciné, au restaurant — le Conseil des Ministres se balade à LYON — Giscard dans les prisons serre la main à un détenu. Et les Ministres qui s'agitent : PONIATOSKI se félicite au central de ROSNY-S/Bois alors que les plus beaux bouchons fleurissaient partout dans le sud de la France.

D'autres Ministres visitent les usines en difficultés d'emploi, les conditions de travail des femmes, etc. C'est parfois des visites en solitaire, parfois en tandem. On a vu passer de cette façon : DURAFOUR — DHORLAC — Françoise GIROUD — LECANNUET et d'autres...

ON VA S'OCCUPER DE VOS PROBLEMES...

Ce n'est pas le « je vous ai compris » de DE GAULLE, non c'est mieux. Ce sont tous les problèmes qui se posent aux Français qui vont être pris en charge par ce nouvel homme providentiel sorti du peuple... (comme chacun le sait) — C'est le train de réforme annonçant la libération de la contraception, l'avortement, le divorce, le vote à 18 ans — les journaux dans les casernes, la réforme de l'entreprise, la lutte contre le banditisme, les opérations coup de poing, la baisse des prix, l'opération — 5 %, un Ministre de la condition féminine. On a même vu des députés et sénateurs UDR accompagner les travailleurs au Ministère ou en visite d'usine occupée.

Il n'y a pas à dire, ça s'agit, ça remue, ça fait du vent et des courants d'air, pas étonnant que l'on ait eu un été maussade et orageux avec tous ces déplacements d'air.

POURQUOI ? . .

Pour mener une action syndicale efficace, pour transmettre de l'information aux travailleurs, il est nécessaire d'analyser concrètement le terrain et le comportement de l'adversaire. Si on essaie de regarder de plus près ce qu'il en est de l'agitation gouvernementale, on peut répartir celle-ci en plusieurs chapitres.

... pour amuser la Galerie et donner l'impression que ça change

et là, on retrouve la Marseillaise, le 14 juillet, la marche à pied, le restaurant le cinéma, le conseil des Ministres à LYON etc.

Il est clair que là, nous sommes vraiment à côté des vraies problèmes Français et des travailleurs. C'est burlesque et ridicule à la fois. Cela trompera-t-il les travailleurs ? Espérons que non, dans le cas contraire notre rôle de militants est de remettre les choses à leur place et de faire le lien entre cette agitation et les vrais problèmes de la Classe Ouvrière (Emploi — Pouvoir d'Achat — Liberté).

... des réformes qui comblent un retard de la France

Le capitalisme peut, dans certains domaines, soit stagner, soit évoluer et faire des réformes qui ne remettent pas en cause fondamentalement le système.

Les périodes passées sous la direction de DE GAULLE et POMPIDOU ont été, dans bien des domaines, des périodes stagnantes.

La France a donc pris un retard certain que Giscard essaie de combler pour mettre les mœurs du pays au même diapason que ceux des pays capitalistes environnants.

Des exemples :

- **La contraception** — Depuis de nombreuses années, la contraception est libre, gratuite et à la portée de tous, dans les autres pays. La France dans ce domaine était dans le peleton de queue.
- **L'armée** — Les libertés sont bien plus grandes dans certaines armées. Les Hollandais ne doivent plus saluer les supérieurs.
- **Le vote à 18 ans** — Nous étions un des derniers pays européens où le vote était encore à 21 ans.
- **Les prisons** — Dans beaucoup de pays, le souci premier est de mettre le prisonnier en état de réinsertion dans la Société à sa libération. Dans certains pays (Allemagne par exemple) les prisonniers sont syndiqués et organisés.
- **Le divorce, l'avortement** sont régis par une législation bien plus intelligente que celle en vigueur en France depuis la loi de 1920.

Dans ce chapitre des réformes, il faut donc conclure :

- 1) - Que la France comble le retard pris suite à l'immobilisme des Présidents et Gouvernements précédents
- 2) - Que Giscard adapte les mœurs françaises aux mœurs capitalistes qui nous entourent, mais sans remettre en cause le système.

3) - Que ces réformes sont aussi le résultat de l'action :

- Planning familial — MLAC etc. pour la contraception, l'avortement, le divorce.
- Les organisations syndicales et de jeunesse pour le droit de vote à 18 ans.
- Les actions menées dans l'armée et dans les prisons pour les réformes qui concernent ces deux domaines.

D'autres qui donnent l'impression que l'on s'occupe des problèmes

Des problèmes énormes se posent aux travailleurs au niveau de l'emploi, du pouvoir d'achat, l'inflation, les libertés, le refus de plus en plus grand des travailleurs d'accepter les décisions des patrons. Face à ces problèmes, GISCARD et son équipe veulent donner l'impression que l'on s'occupe des travailleurs.

- c'est la commission chargée de réformer l'entreprise,
- c'est la grande disponibilité des Ministres pour recevoir les délégations de travailleurs,
- c'est la campagne baisse des prix — 5 %.

LE VRAI VISAGE DE LA POLITIQUE GISCARDIENNE

Tout d'abord, il faut noter que le même discours est tenu par le C.N.P.F. et le Gouvernement. Les intérêts étant les mêmes, la politique du pouvoir a pour but :

1) — **D'adapter l'économie française à l'économie mondiale.** C'est la même politique que celle du précédent Ministre des Finances, c'est-à-dire permettre que la Direction de l'économie se fasse par des groupes et trusts de plus en plus importants. Cette situation permet surtout aux entreprises d'être en situation de monopole ou de se partager à quelques-uns les marchés importants et de faire alors un taux de profit maximum permettant au capitalisme de faire face aux nombreux problèmes qu'il rencontre actuellement.

La méthode employée est simple, grâce au blocage des crédits, les P.M.E. sont en difficultés et les groupes sont là pour récupérer l'entreprise ou simplement se partager la clientèle. Il y a deux ennuis à cette méthode :

- a) — les P.M.E. ne sont pas contentes,
- b) — cela entraîne des fermetures, des licenciements et des problèmes d'emploi.

Pour les P.M.E. c'est un risque pour la Droite, mais GISCARD sait bien que ceux-ci préfèrent se voir mourrir plutôt que de voter pour une Gauche liée au P.C.

Pour l'emploi, deux méthodes :

- 1) : on arrête l'immigration,
- 2) : on installe une meilleure couverture financière des chômeurs.

2) — **Freiner la hausse des prix et l'inflation** : On ne s'attaque pas aux causes bien connues de la hausse des prix mais on prend les moyens classiques qui sont de freiner la consommation et de freiner la hausse des salaires. Ce coup-ci ils ont même fignolé en inventant une taxe (la serisette, du nom de son inventeur) qui pénalisera les

Patrons qui donneront des augmentations de salaires trop conséquentes. Vous voulà prévenu ! Votre Patron refusera d'augmenter les salaires car il a peur d'être « puni » par le Gouvernement.

3) — **Discuter** : Pendant cette période on donnera l'impression de régler les problèmes et on discutera. A Paris, les Ministres sont à votre disposition. Depuis deux mois, plusieurs dizaines de délégations sont venues présenter leurs problèmes. Résultat : RIEN !

On parlera de concertation : un exemple : la Sécurité Sociale, après avoir consulté, toutes les organisations syndicales, les administrateurs des caisses, et obtenu un refus général sur son projet, le Gouvernement met en place sa réforme de la Sécurité Sociale. C'est beau la concertation !

4) — **Organiser la répression** : MARCELLIN était maladroit, PONIATOWSKI fera cela en douceur et avec les remerciements de la nation.

D'abord les opérations « coup de poing », on vous demande vos papiers, d'où vous venez, où vous allez. Si vous refusez de répondre on vous amène au commissariat central où votre fiche est transmise pour vérifier vos activités et votre passé. C'est vraiment le comble, on n'est plus libre d'aller où l'on veut, sans le dire aux flics et l'opinion publique trouve cela normal. Pendant cela, les bandits (les vrais) continuent les hold-up, agressions, etc., en toute tranquillité.

- Les soldats qui ont eu « le culot » de faire une pétition, sont sévèrement punis et mutés. Ne parlons pas de ceux qui ont manifestés... Ça va bader.
- Le Ministre donne l'ordre de tirer sur les « mutins » des prisons et 7 personnes sont tuées sans que personne ne proteste.
- L'autre Ministre tape sur le dos des syndicats et annonce la C.F.T.
- Par contre, aucune décision n'est prise à l'encontre des Patrons ou pour réintégrer des militants licenciés.

LA RIPOSE EST NECESSAIRE

— D'abord en « dégonflant » auprès des travailleurs, les soi-disantes réformes. Face à cette politique, la contre information est encore plus nécessaire.

— Ensuite en se rappelant bien les grandes lignes de la politique du Pouvoir et en se mettant bien dans le crâne que nous sommes vraiment en présence des représentants du grand capital et donc en face d'ennemis de classe.

— Troisièmement en posant avec les travailleurs les vrais problèmes : Pouvoir d'achat - Garantie d'Emploi - Liberté et en agissant dans les boîtes pour les faire avancer et enfin en donnant aux Travailleurs le désir de changer de société. Ce désir de changement sera découvert par une action de classe et par un renforcement d'une action Syndicat-Partis politiques à la base où les problèmes se posent et non par des négociations d'appareils au sommet.

La meilleure défense étant l'attaque, il est temps de débrayer et de mettre une autre vitesse à l'action.

B. BLONDEAU

A TRAVERS L'ACTION →

La période actuelle est marquée par trois points dominants :

- L'Emploi avec les réductions d'horaires, le chômage, les licenciements et fermetures d'entreprises.
- La diminution du pouvoir d'achat
- La répression

Action pour la garantie de l'emploi

● Tanneries Françaises réunies. ANNONAY (07)

Depuis le 12 juillet, les Tanneurs occupent leur entreprise.

Dès cette occupation ils veulent faire parler d'eux et organisent l'action en conséquence. En pleine période de vacances des conférences de presse sont organisées. Des barrages filtrants sont mis en place sur les routes pour expliquer le conflit aux touristes. Une délégation de militants C.F.D.T. participe au rassemblement du Larzac pour populariser le conflit et faire appel à la solidarité.

Pendant le même temps, les tanneurs s'organisent. Ils achètent des peaux de moutons et de chèvres qu'ils tannent eux-mêmes dans l'entreprise. Cette grève active leur permet de trouver les finances nécessaires pour soutenir la lutte.

Le 25 Août, une journée Portes Ouvertes est organisée. 12000 personnes répondent à l'appel des grévistes et visitent les locaux de travail.

Les visiteurs peuvent ainsi mieux connaître les conditions difficiles dans lesquelles s'effectue le travail de la Tannerie. Pour beaucoup d'Annonéens c'est une découverte car ils n'ont jamais pu pénétrer dans l'usine. Michel ROLANT, pour la C.F.D.T., a pris la parole lors du meeting organisé dans la cour de l'usine.

Cette journée a été une puissante démonstration de la force du mouvement des tanneurs.

Le 9 septembre, à l'occasion de l'inauguration de la semaine du cuir, une soixantaine de tanneurs et tanneuses à Paris. 6 000 tracts sur la situation du cuir en général et celle d'Annonay en particulier ont été diffusés aux visiteurs et professionnels.

M. ANSQUER, Ministre de l'Industrie a été contraint « d'écouter » les grévistes qui l'attendaient au stand des T.F.R. Ensuite les tanneurs se sont rendus au Ministère de l'Industrie où les forces de police les attendaient. Néanmoins une délégation restreinte a été reçue par un

représentant du Ministre. Celui-ci s'est contenté de propos apaisants, sollicitant la patience des travailleurs et de leurs organisations syndicales.

Le 25 septembre, une nouvelle étape dans l'action était marquée. Ce jour-là une manifestation regroupait 4 000 travailleurs venus de tous les départements de la région Rhône-Alpes afin d'exiger la réouverture de la Tannerie et le maintien des 491 emplois.

D'autres actions sont envisagées.

● EVERWAER ST-QUENTIN (02)

Depuis juin les travailleurs sont à l'action pour maintenir l'activité de l'entreprise. Fin août, la direction a marqué un premier recul car, après avoir déclaré ne pas vouloir faire redémarrer l'entreprise, elle proposait de reprendre le passif de 600 millions. Mais elle demandait aux travailleurs de faire un effort en acceptant 50 licenciements.

La pression des travailleurs se poursuivait, nouveau recul de la direction mi-septembre, qui propose de refaire partir l'entreprise, mais en procédant à 20 licenciements. Les travailleurs maintiennent l'action afin d'éviter tout licenciement.

Il est à noter que l'action a permis de découvrir dans les comptes de l'entreprise 200 millions de charges anormales. Cette somme était prélevée indûment par les dirigeants de la société et couvre le déficit initial de l'année 1973.

● BUDA, TOULON (83)

Dans cette entreprise de confection, les travailleuses occupent depuis le début août. Les travailleuses ont envoyé une délégation au Ministre du Travail. A cette entrevue, les travailleuses et organisations syndicales ont présenté la situation catastrophique de l'emploi dans le département du Var.

Le jeudi 12 septembre, un défilé a été organisé en ville à l'appel des Unions Locales C.F.D.T. et C.G.T. Au cours du meeting qui a suivi, la situation de l'emploi a été dénoncée.

Là également, la grève devient active. Les filles fabriquent des pochettes et des sacs pour boules de pétanque.

● DONVAL, ROSPORDEN (29)

Dans cette fabrique de chaussures, le dépôt de bilan a eu lieu le 22 août. Aussitôt les travailleurs occupent l'entreprise.

Dans cette entreprise il y avait déjà beaucoup de problèmes. Les travailleurs étaient payés au SMIC et le P.D.G. touchait 2 millions 500 F anciens par mois. Les 10 plus hauts salaires de l'entreprise représentant le 1/5^e de la masse salariale...

Bien vite, un organisme recherche une solution. Le 10 septembre, le travail reprend car les travailleurs ont obtenu l'assurance que les salaires seraient payés fin septembre et qu'il y avait du travail pour un mois. Toutefois les travailleurs sont vigilants et une manifestation a regroupé 3 000 personnes le 25 septembre. Une société d'exploitation pourrait être mise en place et elle reprendrait 180 personnes sur les 320.

Là également les travailleurs restent attentifs pour empêcher les licenciements et maintenir la totalité du personnel.

● Société Rhodanienne de Tricotage, VALENCE (26)

Le 30 août, le dépôt de bilan était déposé, mettant en cause l'emploi des 127 personnes occupées par cette entreprise.

Les travailleuses passent à l'action :

- plusieurs manifestations ont lieu dans la ville,
- une forte délégation des ouvrières s'est rendue à LYON, le 11 septembre, jour de la tenue du Conseil des Ministres dans cette ville.
- Occupation de l'entreprise
- Vente d'articles textiles pour payer les salaires.

● **COLROY, SENONES (88)**

Dans cette entreprise de bas et collants, c'est 300 licenciements qui viennent d'être annoncés au Comité d'Entreprise.

Là également l'action s'organise et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Action pour le pouvoir d'achat

— **Bergère de France, BAR-LE-DUC (55)**

Les 540 travailleurs de l'entreprise ont mené l'action pendant 2 jours à la mi-septembre. Des résultats appréciables ont été obtenus.

Travail de nuit, majoration de 20 % au lieu de 16 %.

Casse-croûte, 1/2 heure payée au lieu de 20 minutes.

Salaire, réduction de la prime de rendement au bénéfice du salaire de base.

Au 1^{er} septembre, augmentation des salaires de 25 centimes pour tous. Nouvelles augmentations prévues : 19 centimes le 1^{er} novembre, et 18 centimes le 1^{er} janvier 75. Ces augmentations viennent en plus des augmentations conventionnelles prévues.

Il est à signaler qu'un grand nombre de travailleurs ont pris leur carte à la C.F.D.T. lors de ce conflit.

Répression

Où l'on reparle des Ets COUSSEAU à CERIZAY

Le lundi 23 septembre deux procès ont eu lieu au Tribunal de BRESSUIRE et ils concernaient le conflit COUSSEAU.

Dans le premier procès, COUSSEAU est poursuivi pour entrave aux fonctions de délégué syndical. Ce délit ayant été commis au cours d'un conflit du travail il a été amnistié en juillet dernier. Toutefois, l'affaire fut plaidée au Civil, Thérèse ALBERT et l'Union Départementale C.F.D.T. s'étant portée partie civile et demandant des dommages et intérêts.

L'avocat de la C.F.D.T. a rappelé l'arrêt de la Chambre Mixte de la Cour de Cassation qui vient de déclarer illégale la procédure de résolution judiciaire du contrat de travail. Procédure utilisée par les patrons pour obtenir le licenciement de Thérèse ALBERT à CERIZAY et Henri ASTIC aux Ets ETIT à TOURNON. L'avocat faisait ressortir que cette haute instance donnait ainsi raison à la C.F.D.T. qui depuis long-

temps faisait remarquer que cette procédure donnait des droits exorbitants aux employeurs. Notre avocat précisait également que COUSSEAU s'était mis dans l'illégalité en voulant se faire justice lui-même.

L'avocat de COUSSEAU quant à lui, a déclaré « il y a une nouvelle jurisprudence et la cour de Cassation nous donne tort. Mais en fait, que va-t-elle nous dire cette cour de Cassation ? Non pas que nous n'avions pas de motifs de licencier Thérèse ALBERT, mais que nous nous sommes trompés de chemin pour le faire. Et c'est tout !! » sans commentaires ...

Le jugement de cette affaire sera donné le 14 octobre.

Dans le 2^e procès, c'est COUSSEAU qui attaquait la CFDT pour publication de renseignements fiscaux.

En octobre 73, l'Union Départementale CFDT publiait, dans son journal, le salaire mensuel de COUSSEAU. A l'audience, André PINEAU, permanent de l'UD-CFDT, devait déclarer : « Notre rôle est de parler et d'agir pour qu'il y ait plus de justice et de solidarité, pour que les gens prennent conscience des injustices. Ce serait un comble que la justice condamne quelqu'un qui apporte des informations sur une injustice ».

L'avocat de la CFDT a déclaré que la CFDT n'avait divulgué qu'un secret de polichinelle que chaque citoyen peut connaître, mais qu'on ne peut publier.

Là également, le jugement sera rendu le 14 octobre.

Nous reviendrons sur ces procès le mois prochain.

International

— Ets DEJOTEX, Bruges (Belgique)

Les 58 ouvrières de cette entreprise de confection sont en grève depuis le 12 août, suite au licenciement de l'une d'entre elles et afin d'obtenir sa réintégration. Fin septembre, elles reçoivent chacune une lettre les avertissant de leur licenciement si elles ne reprenaient pas le travail de suite. La direction menace même de réclamer des indemnisations aux grévistes.

— Ets SOGANTAL, Portugal

Dans notre précédent bulletin, nous vous avions signalé qu'une grève avait démarré dans cette entreprise de confection afin d'obtenir une augmentation de salaire, le 13^e mois, 30 jours de congés et le renvoi de la contremaîtresse.

Face à ces revendications, le patron refuse tout en bloc et revient en France où il y a plusieurs usines dans la région de Bordeaux, quelques jours plus tard, les filles reçoivent une lettre de la direction indiquant que l'usine fermerait et qu'aucun salaire ne serait versé.

Les 48 filles de Sogantal décident de continuer la production, d'occuper l'usine et d'organiser la vente des survêtements pour se payer.

Les grévistes s'organisent, calculent le prix de revient auquel il faut vendre les survêtements pour payer à chacune le SMIC national. Il faut noter qu'avant le démarrage de l'action, les ouvrières touchaient 1/3 du SMIC !!!

La vente des training a connu un grand succès dans différentes villes du Portugal.

Face à cette action, comparable à celle de LIP ou de CERIZAY, le patron a décidé de réagir. De France, il organise un **commando armé pour reprendre l'usine**.

Fin août, en pleine nuit, le patron et une quinzaine d'hommes, armés de pistolets matoques, chiens et gaz lacrimogènes, pénètrent dans l'usine et séquestrent le gardien que les ouvrières avaient embauché. Puis, ils commencent à démonter les machines et à emballer les tissus.

La nouvelle fait le tour de la ville et à huit heures, le matin, c'est 3 000 personnes qui marchent vers l'usine avec des manches de pioche. Les travailleurs portugais reprennent l'usine d'assaut. La police et l'armée intervenant rapidement pour séparer les combattants et emmener les membres du commando... au mess des Officiers !!!

Peu après, les ouvrières ont tenu une conférence de presse au cours de laquelle elles ont dénoncé l'exploitation des travailleurs par le patronat international. Elles ont, en outre, demandé que les membres du Commando soient poursuivis et que l'entreprise Sogantal soit expropriée ou nationalisée afin qu'elles puissent reprendre le travail avec la garantie d'un salaire minimum.

Sur le plan national

◆ BLANCHISSEURIES — TEINTURERIES — PRESSING

Une réunion paritaire s'est tenue à LYON, le 4 septembre 1974.

Les dernières propositions patronales ont finalement été signées par les organisations syndicales.

Salaire minimum au 1^{er} septembre : 6,60 F.

Les salaires réels sont majorés de 96 centimes par rapport au salaire d'octobre 1973.

A la fin de la rencontre, les classifications du personnel de magasin ont été abordées, une nouvelle rencontre aura lieu sur ce sujet le 27 novembre 74 à LYON.

◆ BONNETERIE

Les discussions sur les classifications « ouvriers bonneterie » se poursuivent très lentement. La Fédération a édité un tract destiné à populariser notre projet de classifications.

◆ TEXTILES NATURELS

Les propositions patronales sont les suivantes : salaire minimum au 1^{er} octobre : 7,06 porté à 7,15 après 3 mois de présence.

Les salaires réels seront majorés au 1^{er} octobre de 3% + 10

centimes pour tous. Ces 10 centimes de l'heure sont proposés au titre de l'amélioration du pouvoir d'achat.

Les 3 % d'augmentation au 1^{er} octobre sont indexés à l'indice officiel des prix. L'indice de référence est celui de juillet, le dernier connu le jour de la négociation. Lorsque cet indice aura progressé de 3 %, une augmentation de 2 % interviendra le mois suivant.

La CFDT a refusé ces propositions. Les autres organisations répondront pour le 15 octobre.

◆ TANNERIES-MEGISSERIES

Aucun accord n'a été conclu concernant les salaires. Les patrons ont proposé une majoration des minima de 5,15 %, soit 15,21 % sur l'année. Les propositions CFDT étaient une augmentation de 24 % sur la même période. Cela aurait porté l'OS 1 à 7,52 F, soit 1 300 F bruts mensuels.

Toutes les organisations ont refusé les propositions patronales.

◆ BRETELLES-CEINTURES

Les patrons ont proposé 5,18 F au coefficient 100 contre 4,95 applicables depuis le 1^{er} juillet. Au coefficient 132, où se trouve la

majorité du personnel, le salaire aurait été de 6,84 F. Les organisations syndicales ont refusé ces propositions nettement insuffisantes.

Par contre, un accord est intervenu concernant les garanties ouvriers. La prime d'ancienneté est calculée maintenant comme celle des mensuels.

Les congés pour événements familiaux ont également été améliorés.

◆ CHAUSSURES

Dans le cadre de l'accord d'avril 1974, une rencontre a eu lieu le 26 septembre 1974. L'accord d'avril prévoyait, en effet, que les salaires minima seraient indexés sur les prix et en tenant compte des salaires horaires cuirs et peaux comparé aux salaires horaires toutes professions.

Le constat qui s'est tenu le 26 septembre a donc porté la valeur du point 100 à 4,90 contre 4,58 au 1^{er} juillet. Le minimum professionnel passe à 6,80 F. Le point mensuel des Techniciens Agents de Maîtrise passe de 7,44 à 7,85 F pour les coefficients supérieurs à 200. Pour les coefficients inférieurs à 200, la valeur du point est de 8,53 F.

◆ REPARATION DE LA CHAUSSURE

Un accord en date du 30 juillet 1974 porte, à compter du 1^{er} septembre 1974, le salaire minima pour le coefficient 100 à 4,85 F. Il était précédemment à 4,20.

◆ TAILLEURS SUR MESURE Région Parisienne

Un accord de salaire a été signé le 31 mai 1974. Les salaires minima sont revalorisés de 12,5 % à 26,6 % en un an. Les plus fortes augmentations concernant les bas salaires.

◆ HABILLEMENT

Une réunion pour les salaires a eu lieu à Paris le 3 octobre. Les propositions patronales ont été : + 5 % sur les salaires minima depuis juillet, ce qui fait 17,6 % en un an. Le prix du point passant de 5,60 F à 5,88 F. Garantie professionnelle après 3 mois 6,72 F. Les patrons ont assujetti leurs propositions ci-dessus (applicables au 1^{er} octobre) d'une indexation sur les prix. En clair : quand il y aura 2,10 % d'augmentation des prix, le prix du point sera augmenté... de 2,04 %... L'augmentation des salaires qui interviendra deux mois après celle des prix serait donc inférieure à celle de l'indice officiel des prix. Vraiment les patrons de l'habillement sont les plus forts pour voler les travailleurs.

Extensions au Journal officiel

— HABILLEMENT

Avenant Salaires S25 du 26 février 74. J. O. du 29-8-74.

— CONFECTION ADMINISTRATIVE ET MILITAIRE

Protocole d'accord « salaires au 1^{er} mars » 74 du 20 mars 74. Avenant « primes d'ancienneté ouvriers ». J. O. du 24-9-74.

A travers l'organisation

● BUREAU FEDERAL

Du 2 au 5 septembre s'est tenu à Bierville le Bureau Fédéral de rentrée.

L'analyse de la situation a permis de mieux préciser les revendications et l'action à développer à cette période. Le bureau a en-

suite complété et étudié le plan de travail élaboré dans ses grandes lignes par le Conseil Fédéral de juin. Il a reprécisé la répartition des tâches en vue de l'exécution de ce plan de travail.

Après avoir préparé l'ordre du jour du Conseil Fédéral d'octobre, le Bureau Fédéral a consacré une partie de ses travaux à la réflexion sur la situation de la gauche après les élections présidentielles.

● CONSEIL NATIONAL CUIR

Le Conseil de la branche Cuir s'est tenu à Paris les 6 et 7 septembre avec 13 participants.

Après avoir fait le bilan de l'action revendicative du premier semestre 74, le Conseil a fait le point de la situation économique et sociale de la branche et analysé la situation générale.

Les revendications de rentrée ont été précisées et des initiatives prévues.

Le programme de la session de branche a été établi et l'animation prévue.

Le conseil s'est terminé par la visite de la Semaine du Cuir.

● CONSEIL NATIONAL TEXTILES NATURELS

Il s'est également tenu à Paris les 6 et 7 septembre avec 18 participants. Après avoir examiné les problèmes des travailleurs et procédé à l'analyse de la situation, le Conseil a décidé de développer l'action sur la garantie de l'emploi, l'amélioration du pouvoir d'achat, le droit syndical. Les objectifs ont été précisés et communiqués aux sections par un bulletin.

Les prochaines rencontres partaires ont été préparées ainsi que la session de branche de novembre.

● CONSEIL NATIONAL HABILLEMENT

Il s'est tenu à Paris les 13 et 14 septembre. Les 13 participants ont procédé à l'analyse de la situation et des problèmes des travailleurs.

Ensuite la politique d'année et les objectifs spécifiques à l'Habillement ont été précisés.

Les prochaines négociations sur les salaires et les classifications ont été préparées ainsi que les moyens à mettre en œuvre.

La session de branche de novembre a également été préparée.

● CAMPAGNE RECRUTEMENT IMPLANTATION 3 + 1

Nous enregistrons des premiers résultats de cette campagne. Citons :

- Lainière de Cambrai à Cambrai : + 50 adhérents.
- Bergère de France, Bar-le-Duc : + 140 adhérents.

Des implantations de sections syndicales ont eu lieu :

- Section des Ets Tachon à Bordeaux.
- Section des Ets Donval à Rosporden.
- Section des Ets Buda à Toulon.

Faites-nous connaître les résultats et poursuivons notre objectif 3 + 1.

● RESULTATS D'ELECTIONS

Ets Courtauld S.A. à Calais

La liste CFDT progresse nettement aux élections de délégués du personnel. De 55 voix en 1973, la CFDT passe à 112 voix en 1974.

Rhône-Poulenc S.A., La Voulte

Aux élections de délégués du personnel, la liste CFDT progresse de 4,8 % avec un total de 266 voix.

Moulinage Rochegude, Romans

La liste CFDT obtient 107 voix sur 189 votants et 4 élus, FO obtient 1 siège et 23 voix.

SNIP à Mulhouse

Elections des titulaires délégués du personnel.

Collège ouvriers : La CFDT obtient 2 449 voix et 4 sièges, soit 56 % des suffrages valablement exprimés. Progression de 2 % de la CFDT par rapport à 1973.

Collège employés : CFDT : 83 voix et 1 siège, soit 84 % des suffrages exprimés. La progression est de 11 % par rapport à 1973.

Collège Techniciens Agents de Maîtrise : CFDT : 74 voix et 1 siège, soit 62 % des suffrages exprimés. Progression de 7 % par rapport à 1973.

Pour les 3 collèges réunis : La CFDT obtient 6 sièges de Titulaires et 6 Suppléants.

La CGT obtient 3 sièges de Titulaires et 3 Suppléants.

La CGC qui se présentait dans le collège Techniciens Agents de Maîtrise n'obtient pas de siège

Bata

Aux élections de délégués du Personnel, la CFDT reste majoritaire dans l'entreprise (55 % CFDT, 37 % CGT, 8 % CGC). Dans 8 ateliers sur 12, la CFDT reste en tête.

Mas à Toulouse (confection masculine faisant partie de la SCOFAD)

La CFDT progresse d'année en année.

Juin 72 :

CFDT : 56 voix, 0 élu ; CGT : 224 voix, 5 élus ; FO : 119 voix, 2 élus.

Juin 73 :

CFDT : 101 voix, 1 élu ; CGT : 304 voix, 5 élus ; FO : 113 voix, 2 élus.

Juin 74 :

CFDT : 150 voix, 2 élus ; CGT : 313 voix, 5 élus ; FO : 100 voix, 1 élu.

SPLI à Fougères

Aux élections professionnelles, la CFDT obtient 10 sièges et FO 2 sièges.

Dans l'établissement de ST-BRICE-EN-COGLES, la CFDT obtient 9 sièges et FO 3.

Rhône-Poulenc, Colmar

Aux élections de délégués du personnel, la CFDT obtient 2 sièges supplémentaires dans le collège ouvrier et 1 siège de plus dans le collège Employés. Par contre, elle en perd 1 dans le collège Agents de Maîtrise.

AUGMENTATION UNIFORME

200. F pour tous immédiatement.

Périodiquement la forme de l'augmentation des salaires réels à revendiquer se pose à tous les niveaux et surtout dans les entreprises. Augmentation en pourcentage ou augmentation égale pour tous, appelée aussi uniforme ?

Dans de nombreux conflits, les travailleurs et leurs syndicats luttent et obtiennent des augmentations égalitaires. Dans le même temps, les Confédérations C.G.T. et C.F.D.T. revendentiquent la garantie du Pouvoir d'Achat en pourcentage pour tous et la progression du pouvoir d'achat en augmentation différenciée.

En clair, cela veut dire, si les prix augmentent de 18 % dans l'année, on revendique d'abord 18 % d'augmentation de salaire pour tous et ce n'est qu'au-delà que l'augmentation, si on l'obtient, ne peut pas être entièrement en pourcentage.

C'est une formule ambiguë qui camoufle les vrais problèmes car nous courons toujours après les prix, c'est une manière de ne jamais poser l'augmentation égale pour tous, donc de pénaliser les bas et moyens salaires.

POURTANT, LES PRIX AUGMENTENT POUR TOUS

Il est clair que les prix augmentent pour tous du même montant : alimentation, chauffage, transport, timbres-poste, taxe radio et télé...

Lorsque le loyer augmente, on ne demande pas aux travailleuses de l'Habillement si elles ont eu une augmentation de salaire. Bien qu'ayant un retard de près de 25 % sur la moyenne des autres professions, on ne leur fait aucune réduction spéciale sur leurs achats.

En période de fortes augmentations des prix comme cette année, la forme de l'augmentation a encore plus de répercussion. En effet, les augmentations étant en général en comparaison des prix, l'augmentation en pourcentage accentue les disparités et avantage les très hauts salaires.

Pour les bas salaires, l'augmentation ne couvrira pas le stricte nécessaire de subsistance, alors que pour les hauts salaires, elle couvrira en plus le développement du standing de vie, de confort, et même de luxe : appartement luxueux, belle voiture, voire plusieurs villas, résidences et bien d'autres choses encore.

— Pourquoi les ouvriers n'auraient-ils pas les mêmes besoins ?

— Pourquoi un cadre supérieur, dont les études sont en majorité payées par les impôts de tous et surtout des ouvriers, gagnerait X fois plus qu'un O.S. tout aussi indispensable dans le processus de fabrication ?

LES CADRES

Certains disent qu'il ne faut pas se couper des Cadres et pour cela revendiquer des augmentations en pourcentage pour s'en faire des alliés.

Quand nous parlons de Cadres, nous parlons de salariés qui ont des postes fonctionnels ou de commandement du fait de leurs études ou de leurs « promotion ». Les Directeurs d'Usines ~~étaient~~ les P.D.G. qui constituent les Cadres supérieurs hors échelle de coefficient, ne sont pas pour nous des Cadres, mais des représentants et les alliés de la classe possédante. Les patrons cherchent toujours à faire l'amalgame pour mystifier les cadres moyens et perpétuer la coupure entre les cadres et les autres catégories.

Le problème de l'alliance des ouvriers et des cadres est un problème important mais il faut le poser correctement.

Ce n'est pas en revendiquant des augmentations en pourcentage que l'on gagnera la confiance des cadres et leur participation à l'action collective. De toute manière, les Patrons sont capables de leur donner des avantages et augmentations supplémentaires pour se les « attacher ». Ceci est également vrai pour tous les niveaux de la hiérarchie de commandement du chef d'équipe au cadre supérieur.

A un certain niveau de fonction, ce n'est pas leur force ou capacité de travail que le patron paie, c'est leur conscience et leur attachement à la classe des exploiteurs.

En effet, les Cadres sont l'objet des sollicitations patronales tendant à les intégrer afin qu'ils collaborent au maintien des structures existantes et soient par ailleurs perçus comme les porteurs de l'autorité patronale. Ils n'en restent pas moins des salariés dont les intérêts objectifs rejoignent ceux des autres catégories de travailleurs.

Le problème est donc de faire prendre conscience aux cadres de leur véritable position dans l'entreprise et qu'ils découvrent que toute véritable solution passe par la lutte collective sur des objectifs communs pour mettre fin à l'exploitation capitaliste. La lutte pour l'emploi en est souvent un excellent moyen, plus d'ailleurs que celle pour les salaires.

LE CAPITALISME DIVISE LES TRAVAILLEURS

Le système capitaliste fait tout pour diviser les travailleurs, d'abord par les salaires, les primes, les catégories, les avantages sociaux, les conventions collectives, les annexes différentes, les régimes de retraites Cadres et non Cadres, privé, fonctionnaires et secteur nationalisé, etc.

Face à cette situation, il faut vérifier les objectifs et la lutte des travailleurs. Le statut unique du manœuvre à l'ingénieur est une revendication unifiante mais elle est encore loin d'être atteinte.

Dans le cadre de la hiérarchie, certains estiment que la grille unique de classifications résoudrait le problème des salaires. Si le principe est bon, il faut voir le contenu, car cela peut entretenir des équivoques et des disparités énormes.

Par exemple, dans la Convention des Textiles Artificiels, nous avons la grille unique qui va du coefficient 141 au coefficient 806, au bas de la grille il y a 4 points entre chaque échelon et en haut, il y en a 30.

Donc, la grille unique ne peut résoudre actuellement le problème des augmentations de salaires.

UNE REVENDICATION UNIFIANTE

Il est donc nécessaire de se battre sur un objectif clair qui peut unir l'ensemble des travailleurs et qui n'amène pas les ouvriers à faire grève pour une augmentation dont la part importante ira au chef du personnel.

Pour cela, il faut exiger une augmentation suffisamment importante et qui coûte plus cher aux patrons. C'est pour cette raison que nous avançons 200 F d'augmentation pour tous par mois.

Cette revendication satisfait pour tous, cela n'empêchera pas les Patrons d'en donner plus à leurs collaborateurs directs, mais c'est un problème qui, de toute manière, nous échappe. D'ailleurs, les Organisations syndicales ne négocient jamais réellement l'augmentation des cadres supérieurs et certains patrons estiment devoir maintenir leur hiérarchie de salaires au-delà des augmentations conventionnelles.

NE PAS SE TROMPER D'ADVERSAIRE

Nous menons la lutte pour défendre les travailleurs et mettre fin à l'exploitation capitaliste. Il ne faut pas diviser les travailleurs.

Nous devons **mordre dans la plus value, c'est-à-dire dans les profits patronaux**. Il faut que les augmentations égales coûtent plus cher aux patrons, donc les exiger à un niveau élevé qui ne lèse aucun travailleur. Si les salaires sont élevés dans une entreprise ou une branche, ne pas hésiter à revendiquer plus de 200 F.

Notre objectif est d'unir les travailleurs dans le choix de la revendication, mais aussi dans la lutte et les résultats.

AU-DELA DU SALAIRE

Si notre revendication d'augmentation uniforme est populaire, elle a aussi une **signification idéologique et politique**. Au-delà de l'augmentation égale pour tous, nous voulons poser la fonction dans l'entreprise et la société, la manière dont la hiérarchie est mise en place, utilisée par les patrons et le système capitaliste. Nous posons aussi la notion de besoins dans la Société.

Car en fait, c'est bien la place et la fonction dans l'entreprise qui déterminent le salaire et le rang social dans la Société.

L'ouvrier qui occupe une place d'O.S., aura un travail abrutissant, une paie misérable, il sera mal considéré dans l'entreprise mais aussi dans la Société, cette situation rejaillira d'ailleurs sur ses enfants.

Par contre, un Président Directeur Général aura une fonction intéressante, des conditions de travail agréables (bureaux climatisés, moquette, téléphone, secrétaire...), une paie plus qu'intéressante, des avantages sociaux considérables et bénéficiera d'une grande considération dans toutes ses relations de travail et de vie en société. Ses enfants seront avantageés dès leur départ dans la vie et seront « considérés » partout, des fils de P.D.G. avec les faveurs et les entrées que donnent l'argent et le pouvoir.

Bien qu'il s'agit de deux exemples presque extrêmes, pour mieux imager, la réalité est bien celle-là avec bien sûr de nombreux écarts intermédiaires.

LES METHODES D'ACTION

Donc, en luttant pour une augmentation uniforme, nous mettons en cause la fonction de chacun dans l'entreprise et de là sa place dans la Société.

Cela a une **exigence supplémentaire**, il ne faut pas seulement revendiquer une augmentation égalitaire de 200 F, il faut **donner ces explications aux travailleurs et surtout en discuter avec eux**. C'est la manière de progresser.

Il ne suffit pas d'avancer des revendications justes, la manière de mener l'action est encore plus déterminante pour développer la conscience des travailleurs.

UN EXEMPLE : LA SAVIEM A CAEN

Après avoir obtenu 88 F pour tous, la C.F.D.T. lance une grande campagne par 16 tracts pour populariser l'augmentation uniforme. La C.G.T. défend l'augmentation en pourcentage et un grand débat public a lieu. Un vote de l'ensemble du personnel est organisé par la C.F.D.T. et la C.G.T. 90 % y participent et 70 % choisissent la position C.F.D.T.

Lors des négociations, la C.F.D.T. défend la revendication du personnel et la C.G.T. maintient sa position initiale d'augmentation en pourcentage, refusant ainsi le verdict des travailleurs. La Direction en profite et accorde une augmentation en pourcentage.

Aux élections de délégués du personnel d'avril, la C.F.D.T. progresse de 11 %, à celles du Comité d'Entreprise, progression de 5 % sur avril et pour la première fois, la C.F.D.T. obtient un élu dans le 2^e collège.

Entre temps, de nouvelles négociations ont eu lieu en juin, il a été obtenu le maintien de l'échelle mobile plus 25 F. pour tous.

Aux dernières nouvelles, la C.G.T. essaie de rattraper sa perte d'audience et propose à la C.F.D.T. de défendre 120 F. pour tous, somme volontairement faible en cette période d'inflation. Elle pourrait ensuite démontrer à certains travailleurs qu'en pourcentage ils auraient obtenu plus.

Ce qui est important c'est qu'un véritable débat avec les travailleurs a eu lieu et qu'ils ont tranché dans le choix de la revendication et ont manifesté leur confiance à l'organisation syndicale C.F.D.T. qui défend réellement leurs intérêts.

EN LIEN AVEC NOS PERSPECTIVES SOCIALISTES

L'égalité complète ne sera jamais atteinte en régime capitaliste, mais nous devons nous y attaquer dès maintenant afin d'amorcer l'évolution des mentalités et des comportements.

En fonction des réalités et des objectifs à plus long terme visant la suppression de toutes les disparités dans une société socialiste autogestionnaire, nous devons **avancer des revendications concrètes pouvant être obtenues maintenant**. Ces revendications doivent être populaires et soutenues par l'ensemble des catégories de travailleurs.

L'augmentation de 200 F. pour tous est une revendication qui correspond à un problème réel des travailleurs et elle est **porteuse de nos perspectives à plus long terme**. Elle a été retenue par notre Congrès Fédéral de FLERS.

Elle peut devenir une revendication qui unit l'ensemble des catégories de travailleurs dans un front de classe. Mais elle est aussi porteuse de nos objectifs à plus long terme qui ne se réalisentront entièrement que dans la société socialiste autogestionnaire.

Elle peut devenir une revendication qui unit l'ensemble des catégories de travailleurs dans un front de classe. Mais elle est aussi porteuse de nos objectifs à plus long terme qui ne se réalisentront entièrement que dans la société socialiste autogestionnaire.

Donc, plus que jamais, il faut imposer :

- Le S.M.I.C. mensuel à 1 500 F. nets base 40 heures,
- L'augmentation de 200 F pour tous,
- La suppression de toutes les discriminations au niveau des salaires et des avantages.
- Le statut unique du manœuvre au cadre.

UNE REVENDICATION

La retraite à 55 ans pour les femmes

Dans nos professions plus de la moitié des salariés sont des femmes (dans l'Habillement 82 %). Les salaires féminins sont bien inférieurs aux salaires masculins et nos professions ont les salaires français moyens les plus bas si on les compare aux salaires moyens de toutes les professions.

QUALIFICATION ET CONDITIONS DE TRAVAIL...!

Les femmes sont cantonnées dans des postes spécifiques qui sont le plus souvent définis comme ne nécessitant pas de qualification. On connaît l'exemple des entreprises d'électroniques qui demandent expressément des femmes possédant le C.A.P. de couturière et les engageant comme manœuvres car... elles n'ont pas de qualification dans l'électronique. L'agilité manuelle acquise par l'apprentissage d'un métier que ces ouvrières possèdent n'est plus considérée comme une qualification.

De plus, les travaux exécutés par les femmes dans nos branches sont des travaux parcellisés, au rendement, avec toute la fatigue nerveuse, la monotonie, l'ennui que cela entraîne ainsi que les conséquences sur la santé et sur la personnalité.

A L'EXTERIEUR DE L'ENTREPRISE ÇA CONTINUE...!

Lorsque les femmes ont terminé leur travail, après des transports plus ou moins longs, plus ou moins confortables, elles doivent, en entrant chez elle, faire les courses, le dîner, la vaisselle, s'occuper des enfants. Les perspectives de fin de semaine ce sont : le ménage, la lessive. Même si son mari « l'aide », la femme a en plus de son travail salarié, la responsabilité et la charge de la maison et des enfants. Souvent aussi, c'est elle qui a la responsabilité du budget familial courant.

La société a inculpé l'idée aux femmes et aux hommes que le travail ménager, les soins aux enfants, étaient réservés aux femmes, c'était leur rôle propre. Les femmes et les hommes acceptent encore trop facilement cette répartition alors que la majorité de femmes de la classe ouvrière travaillent comme les hommes dans les entreprises avec les conditions de travail aussi mauvaises. On a tendance à considérer que le travail de la femme est un accident passager alors que nombreuses elles travaillent dès la fin de leur scolarité jusqu'à l'âge de la retraite.

POURQUOI UNE REVENDICATION DIFFERENTE AUJOURD'HUI ?

La raison la plus importante qui a fait se déterminer les responsables présents au Congrès pour un âge de retraite spécifique aux femmes c'est que dans nos professions, ce sont les femmes qui sont « particulièrement privilégiées » pour avoir des conditions de travail très dures : travail spécialisé, rendement de plus en plus fort, bas salaires et liés au rendement, pas de qualification reconnue.

Les conditions subies dans l'entreprise, ont des conséquences de toutes sortes, sur la vie de ces femmes, travailleuses à l'extérieur de l'entreprise. La femme est donc en quelque sorte plus exploitée que les hommes, elle est surexploitée.

La situation actuelle entre les hommes et les femmes n'est donc pas égalitaire. Aussi, est-ce réaliste, tenant compte de cette situation imposée aujourd'hui aux femmes, de revendiquer le même âge de la retraite ? c'est la question qui a effectivement été posée au Congrès par plusieurs intervenantes. Les délégués présents ont répondu en donnant leur accord pour 55 ans pour les femmes.

L'EGALITE POUR L'AGE DE LA RETRAITE, UNE REVENDICATION POUR DEMAIN

Nous avons longtemps demandé la même réduction de l'âge de la retraite pour l'homme et pour la femme au nom d'une égalité idéaliste (qui ne tient pas compte des réalités concrètes).

Pour une société socialiste, où l'exploitation ne règnera plus, où les équipements collectifs d'aide à la famille seront développés : crèches, travail près du logement, transport collectif rapide et confortable etc. où les mentalités auront changé, c'est-à-dire où les hommes et les femmes prendront ensemble la responsabilité des charges du foyer, le même âge de retraite se justifiera, il n'y aura plus lieu alors de différencier.

ENGAGER DES DISCUSSIONS DANS LES ENTREPRISES

Cette revendication doit être posée avec celle de la retraite à 60 ans pour les hommes. Elle doit permettre d'engager la discussion dans les sections avec les travailleurs et travailleuses sur la situation de la femme dans l'entreprise et dans la société actuelle, afin que la mentalité des femmes et des hommes évoluent et que les femmes puissent prendre toute leur place dans la lutte que nous menons à tous les niveaux.

Cet article se veut être une invitation à la discussion dans les entreprises, avec les travailleurs et les travailleuses, dans les équipes syndicales tout aussi bien au niveau de la section, du syndicat, de l'interprofessionnel et de l'ensemble des structures de notre Organisation.

Il peut être aussi un point départ d'une rubrique « Femmes Travailleuses » dans HA.CUI.TEX. aux Militants où paraîtraient les réflexions des militants, des militantes qui voudraient réagir compléter, préciser cet article.

Aussi bon boulot ;

Nous attendons vos réactions.

**1500 frs
par mois,
un minimum
pour vivre !**

Ce que mesurent les indices, c'est une évolution de prix d'un mois sur l'autre, sans tenir compte pour autant des dépenses réelles auxquelles il faut faire face.

La C.F.D.T. à partir d'une étude sérieuse, a fait la démonstration que pour **vivre actuellement, le budget d'un ouvrier devrait s'établir sur la base mensuelle de 1 500 F.**

Il nous appartient donc d'utiliser ce budget minimum dans toutes les Régions pour faire la démonstration, qu'en 1974, il est impossible de vivre avec un salaire inférieur à 1 500 F.

Tant que cette somme n'est pas atteinte comme salaire minimum professionnel, il est illusoire de parler de Pouvoir d'Achat ou de rattrapage.

Nous avons donc intérêt, dans nos professions, à utiliser et diffuser largement ce budget, c'est un argument supplémentaire dans la lutte que nous menons pour le relèvement des salaires les plus bas.

POSSIBILITE D'ADAPTER CE BUDGET

Il s'agit d'un budget établi à partir d'un salarié vivant seul à Paris. Il sera **révisé régulièrement** tous les 3 ou 6 mois selon l'évolution générale de la situation économique et sociale et des prix. Contrairement à un budget type, son évolution n'est **pas attachée à un quelconque indice de prix**. Et sera présentée en valeur absolue (1 500 F - 1 600 F, etc.).

Il est possible d'adapter ce budget en fonction d'une famille ouvrière vivant soit en ville, soit en milieu rural.

A vous d'utiliser cette information parue dans le Syndicalisme du 14 mars 1974 dont le contenu a été précisé et modifié fin mai 1974.

VOICI POURQUOI AUCUN SALAIRE NE DEVRAIT ETRE INFEREUR A 1 500 F. PAR MOIS

** En présentant sa critique de l'indice des prix de l'INSEE, la
** C.F.D.T. avait indiqué qu'elle étudiait les principes qui pourraient
** servir à établir les budgets-types.
** Les premières indications de ces recherches concernent le
** budget minimum d'un salarié vivant seul et travaillant dans une
** grande ville. Conclusion : en-dessous de 1 500 F par mois, il
** vit dans une réelle misère.
**

Jusqu'à présent, l'approche traditionnelle des budgets-types et des indices de prix se basait sur une évaluation des quantités consommées par personne, produit par produit. Or, cette méthode suppose l'utilisation de concepts qui n'ont de scientifique que le nom.

Par exemple, les dépenses alimentaires sont généralement considérées comme incompressibles. C'est pourtant faux. Pour qu'on ne puisse en aucun cas réduire une dépense, il faut qu'il y ait sanction en cas de non-paiement. C'est ce qui se produit par exemple pour les impôts, le loyer, le gaz, l'électricité, les transports ou les traitements. Pas pour l'alimentation ou l'habillement.

Prenons le cas d'un travailleur gagnant 1 000 F par mois. Ses dépenses incompressibles sont à peu de choses près les suivantes : 25 F pour les impôts, 300 F pour le loyer, 50 F pour le gaz et l'électricité, 50 F pour les transports, 100 F pour les traitements, soit au total 575 F. Reste donc pour l'alimentation, l'habillement et les loisirs : 1 000 F — 575 F soit 425 F. Et si son loyer passe de 300 F à 350 F le poste alimentation - habillement - loisirs va passer de 425 à 375 F.

HUIT POSTES RETENUS

Les camarades du BRAEC (Bureau de Recherche et d'Action Economique C.F.D.T.) qui se sont livrés à ces petits calculs estiment que définir un budget à partir d'une liste de 200 ou 250 produits est une gageure et qu'un **budget de type syndical doit être lié aux principales fonctions de dépenses**. Exemple : S'il est prouvé qu'il faut dépenser tant pour se nourrir, cela veut dire quelque chose alors qu'en répertoriant des produits on peut tricher comme on veut.

Les fonctions retenues pour établir le budget-type d'un salarié, sont au nombre de huit :

1) - **Les impôts** : Leur montant a été divisé en 12.

2) - **Le loyer et les charges locatives** : Leurs montants ont été déterminés à partir d'une portant sur le prix d'une pièce cuisine et sanitaire de 15 m² située à Paris, les charges étant évaluées à partir des estimations de consommation réalisées par l'Electricité et le Gaz de France.

3) - **Les transports** : Leur coût a été estimé à partir du coût du carnet de métro de 2^e classe et de la carte hebdomadaire. Si le travailleur choisit d'habiter en ville près de son lieu de travail, le coût du loyer sera plus élevé mais celui des transports sera plus faible. L'un et l'autre s'équilibrent à peu près.

4) - **Biens d'équipement** : Le travailleur rémunéré au salaire minimum n'ayant pas les moyens d'épargner, il faut supposer qu'il est contraint d'acquérir à crédit tous les biens durables et semi-durables dont il a besoin (trousseau + l'équipement de la maison).

5) - **Les produits d'entretien** : Comprend les articles de toilettes, produits d'entretiens et les frais de nettoyage.

6) - **Habillement et linge de maison** : Le montant retenu a été déterminé à partir d'un trousseau type.

7) - **L'alimentation** : Le prix global du repas est calculé à midi à partir du prix des cantines ou des tickets-restaurant et le soir à partir du prix réel de ces mêmes indicateurs en incorporant la part qui, le midi, revient aux patrons.

8) - **Les loisirs** : Cinq éléments ont été retenus : l'activité culturelle, « pot » ou café, rafraîchissement, les vacances, les journaux, un paquet de cigarettes par jour.

DES CONTRAINTES INHUMAINE

Le budget établi à partir de ces différentes données figure dans le tableau ci-dessous.

Ce budget qui sera réestimé tous les semestres, doit être pris comme un budget minimum puisqu'il ne comprend ni le coiffeur, ni les achats pour les vacances, etc...

Ceux qui sont obligés de vivre avec un revenu de l'ordre de 1 100 F. par mois, aujourd'hui, sont en fait, dans une situation de réelle misère. Le SMIC n'a plus aucune base objective. C'est le produit des statistiques, c'est un chiffre situé sur une courbe qui a connu des évolutions depuis 1950, mais qui n'a jamais rattrapé depuis cette date, le retard pris sur les salaires réels. En fait, la seule base réelle du SMIC aujourd'hui, c'est un rapport de force. Il est la traduction d'un système de contraintes inhumaines.

Aussi, la C.F.D.T. a-t-elle décidé de donner encore plus d'allant à sa lutte pour redonner au salaire minimum un montant qui ne fasse plus rougir. Aucun salaire ne devrait aujourd'hui être inférieur à 1 500 F.

● Budget minimum d'un salarié seul, célibataire travaillant à PARIS

— Loyer	350 F.
— Charges	70 F.
— Transports	43 F.
— Biens d'équipement ..	180 F.
— Entretien	50 F.
— Habillement	100 F.
— Alimentation	376 F.
— Loisirs	218 F.

Total : 1 387 F.

— Impôts

87 F.

—————

1 474 F.

arrondi à 1 500 F.

ET CELUI des Travailleurs de TON ENTREPRISE ?

Pour le connaître et faire s'exprimer les Travailleurs sur leurs difficultés actuelles, il est nécessaire de prévoir une A.G.

C'est clair aucun salaire ne devrait aujourd'hui être inférieur à 1500 f

Si tu n'es
pas
satisfait

de ta
garantie
d'emploi

de tes
CONDITIONS
de
TRAVAIL

de
ton
SALAIRE

de
ta
retraite

tourne
cette page

défendre et obtenir ensemble :

- l'augmentation générale des salaires
 - le salaire minimum à 1 500 francs par mois
 - 200 francs pour tous
- le droit à l'emploi pour tous
 - la garantie collective de l'emploi
 - le refus de tous licenciements
- Retour aux 40 heures sans perte de salaires
- Retraite à 60 ans, et 55 ans pour les femmes avec pension complète
- l'amélioration des conditions de travail
 - suppression du travail lié au rendement
- Extension des droits syndicaux
 - 12 heures payées par an, pour l'information des travailleurs

appuyer l'action syndicale

- l'action collective améliore et change la situation des travailleurs
- Le Syndicat C.F.D.T., c'est le moyen pour les travailleurs de s'organiser et d'agir collectivement
- La C.F.D.T. fer de lance de l'action syndicale

avec les travailleurs la CFDT défend

- La liberté dans les entreprises et la Société.

**Avec la C. F. D. T. participe à l'Action,
augmente son efficacité et son influence**

PRENDS UNE CARTE C.F.D.T.